

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL
L'Associée

AB CONCEPT MEUBLES

Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 1 000 euros

**Siège Social : 412 boulevard de la Mer
Le Mistral
83600 Fréjus**

Société en cours de constitution

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 9 SEPTEMBRE 2024
NOMINATION DU PREMIER GÉRANT**

Le 9 septembre 2024 à 11 heures au siège social, 412 boulevard de la Mer Le Mistral 83600 Fréjus,

Madame Angelina VAN ROMPAEY

Née le 21 septembre 1995 à Draguignan (83), de nationalité française

Demeurant 412 boulevard de la Mer, Le Mistral 83600 Fréjus

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société AB CONCEPT MEUBLES,

Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Une société à responsabilité limitée à associé unique a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée du 9 septembre 2024 à Fréjus qui sera publié en même temps que le présent acte.

Le premier Gérant n'ayant pas été nommé dans les statuts, il appartient à l'associée unique de procéder à sa désignation.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A LA NOMINATION DU PREMIER GERANT

Madame Angelina VAN ROMPAEY demeurant 412 boulevard de la Mer, Le Mistral 83600 Fréjus, est nommée aux fonctions de gérante de la Société pour une durée illimitée.

La Gérance disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Elle exercera ses fonctions avec les pouvoirs et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

La Gérance accepte acceptent les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Les fonctions de gérant sont exercées gratuitement.

La Gérance a droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs.

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Angelina VAN ROMPAEY

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

Bon pour acceptation des fonctions de gérante

